

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier du 2 juillet 2008, complété par des courriers des 4 et 7 juillet, la société Crédit Suisse Group (Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Suisse International et Crédit Suisse Securities (Europe) Limited qu'elle contrôle, le 25 juin 2008, par suite d'une cession d'actions ACCOR, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir indirectement, 10 460 286 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 4,55% du capital et 4,08% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crédit Suisse International	9 667 225	4,20	9 667 225	3,77
Crédit Suisse Securities (Europe) Limited	793 061	0,34	793 061	0,31
Total Crédit Suisse Group	10 460 286	4,55	10 460 286	4,08

(1) Sur la base d'un capital composé de 230 101 621 actions représentant 256 520 138 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.